

*Isabelle BRET COFFINIER*  
*Huissier de Justice*

Doc  
6

Date : 11.01.2023

Référence : C 3059

SAUVEGARDE DES SITES HISTORIQUES – AUDRAS Laurent c/ CHATEAU DE CRUSSOL

*PROCES-VERBAL*  
*DE CONSTAT*



99 avenue Gross Umstadt - 07130 Saint-Péray  
Tel : 04.75.74.10.10 - [isabelle.bret@huissier07130.fr](mailto:isabelle.bret@huissier07130.fr)



**A LA DEMANDE DE :**

**Monsieur AUDRAS Laurent**, Maurice, Robert,  
Né le 9 janvier 1962 à La Voulte (07)  
Chargé de missions de nationalité française  
Demeurant 35 Le Plantier à 07130 Saint-Péray

**LA SOCIETE DE SAUVEGARDE DES SITES HISTORIQUES DAUPHINE LANGUEDOC AUVERGNE**, association Loi 1901 dont le siège social est situé Le Mas Monneron à 07130 Saint-Péray,

Agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, y domicilié

Lesquels m'ont exposé préalablement.

**EXPOSE de Monsieur AUDRAS Laurent et de la société de SAUVEGARDE DES SITES HISTORIQUES :**

Que Monsieur AUDRAS Laurent était très attaché au site du Château de Crussol, classé monument de France.

Que dans le cadre des festivals se déroulant sur ce site historique, la ville de Saint-Péray avait accepté la mise en place de dispositifs de réception du Wifi sur le site du Château de Crussol.

Que cette décision allait à l'encontre de la protection de ce site historique, Monsieur AUDRAS Laurent avait coupé des câbles de ces installations, se trouvant être les câbles d'alimentation des relais de vidéosurveillance de la ville.

Que ces câbles étaient faciles d'accès alors qu'ils concernent des installations sensibles et ne respectaient pas les préconisations de la Direction Régionale des Monuments Historiques.

Que l'Association de SAUVEGARDE DES SITES HISTORIQUES agissait pour la sauvegarde du site du Château de Crussol.

Qu'afin de sauvegarder leurs droits et défendre leurs intérêts, ils souhaitaient faire constater l'état des installations sur place, à titre probatoire.

Qu'ils me requéraient à cet effet.

-----

Répondant favorablement à cette demande,

**Je, Isabelle BRET COFFINIER, membre de la SELARL Isabelle BRET COFFINIER, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, à la résidence de SAINT PERAY (07130), 99 avenue Gross Umstadt, soussignée,**

**CERTIFIE** m'être rendue, ces jour et heure sur la commune de 07130 Saint-Péray, sur le site du Château de Crussol, où là étant et en présence de Monsieur AUDRAS Laurent

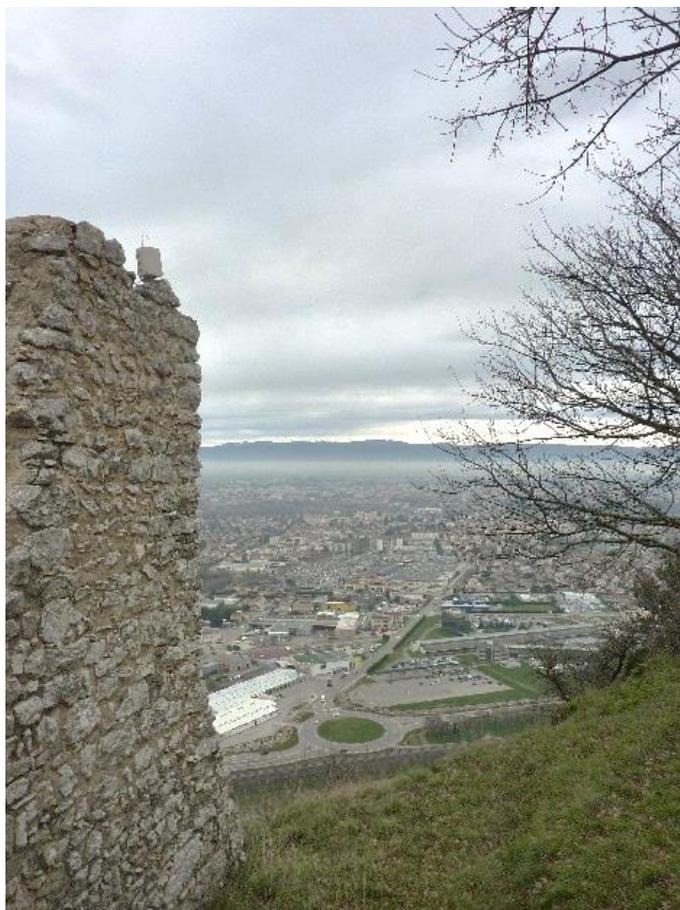


# JE CONSTATE :

Arrivés au parking du château, Monsieur AUDRAS Laurent me conduit au Château de Crussol, sur les différents sites qu'il veut faire constater.

## 1°) Concernant la tour Nord-Est du site du Château de Crussol :

Une antenne est fixée sur le sommet de la tour Nord-Est de l'enceinte basse.

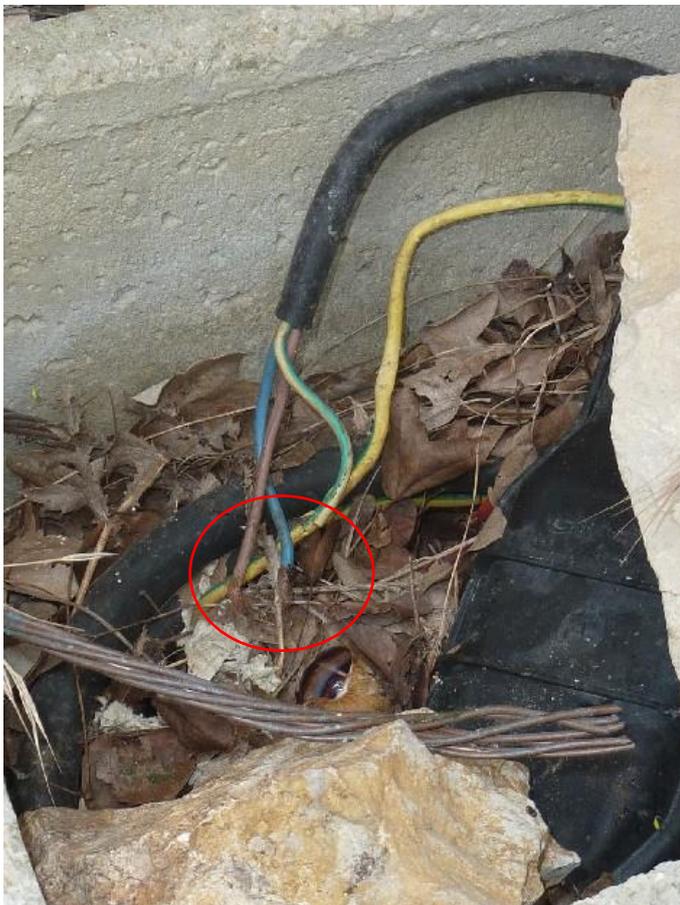


Au pied de cette antenne, Monsieur AUDRAS Laurent soulève la plaque d'un regard.



A l'intérieur, je constate que trois fils électriques sortant d'une gaine noire, ne sont pas branchés et que leurs extrémités sont dénudées.





Monsieur AUDRAS Laurent m'explique que « les anciens installations ne sont pas retirées ».

**2°) Concernant l'angle Nord-Est du Château de Crussol :**

Une antenne et deux boîtiers sont fixés sur la roche, sous le château.





Sur l'angle de la tour Nord-Est, un boîtier blanc donc le câble d'alimentation gris court entre les pierres, est fixé sur une pierre de l'édifice. A son autre extrémité, à droite d'une ouverture fermée par une grille, le câble est sectionné.



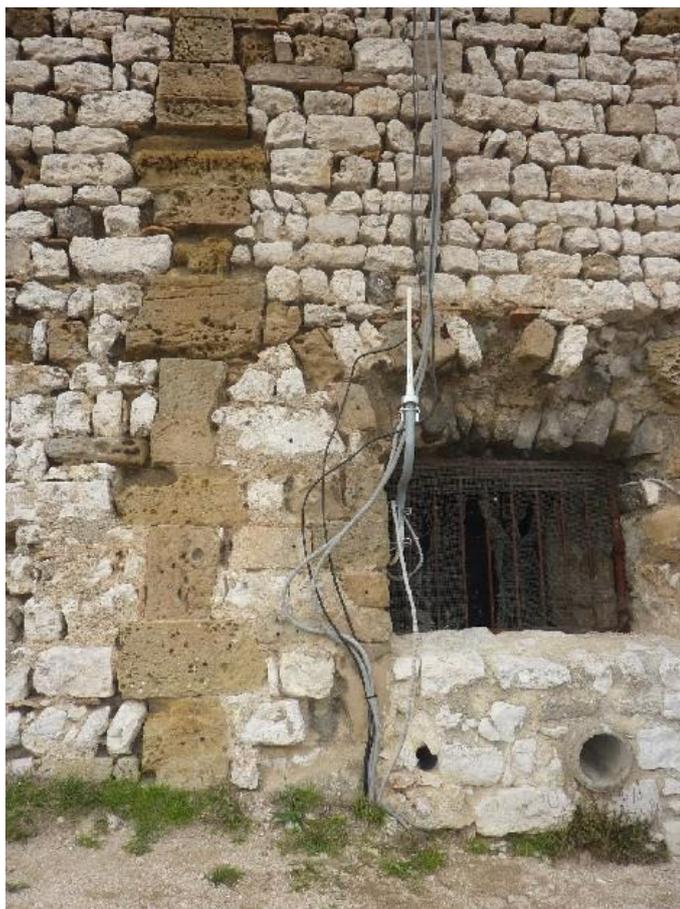




**3°) Concernant la façade Est du château :**

De l'autre côté de l'ouverture fermée par une grille, plusieurs câbles courent sur la façade Est du Château de Crussol et une antenne verticale blanche est fixée sur la jouée gauche de l'ouverture.

**Doc  
6**





Plus au Sud, plusieurs gaines noires et câbles parcourent toute la hauteur de la façade Est du château. Ces câbles se poursuivent jusqu'au boîtier d'éclairage situé au pied de la façade.



Au niveau du boîtier d'éclairage, une partie des câbles présents dans la gaine, sont apparents.



Selon les déclarations de Monsieur AUDRAS Laurent, ces câbles alimentent les deux boîtiers et l'antenne fixés sur la roche, sous le château et constatés au 2°) du présent constat.

# Doc 6



**4°) Concernant la façade Nord depuis l'extérieur du château :**

Deux antennes sur un support sont plantées au sommet de la façade Nord du Château de Crussol.

**Doc  
6**



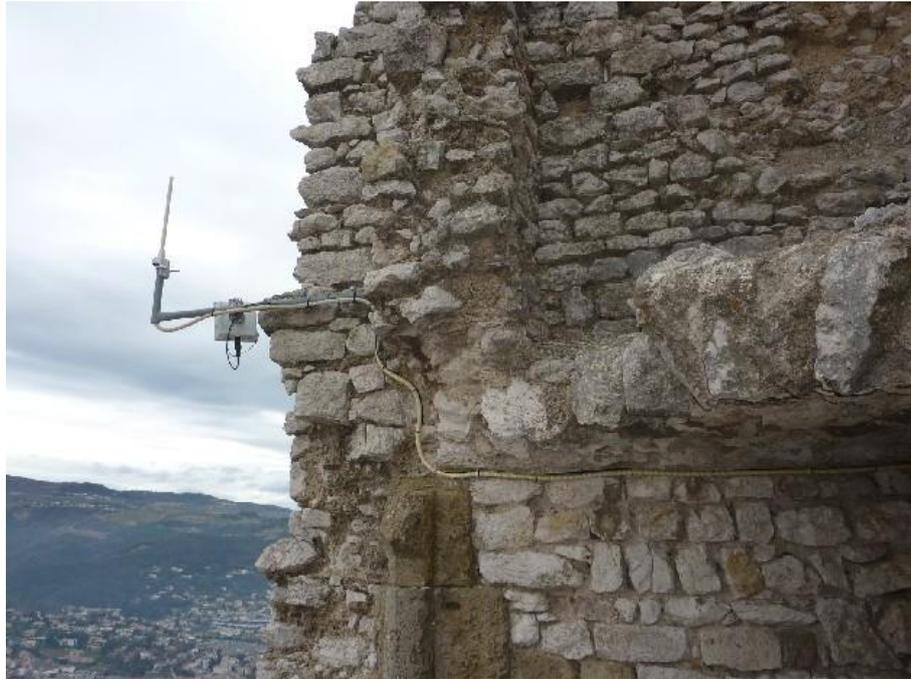
**5°) Concernant le retour au Nord-Ouest du château :**

Une antenne verticale et une antenne carrée sont fixées sur un support en métal.



Les câbles de ces deux installations courent entre les pierres, puis sous la voûte d'accès à la glacière, où se situent les armoires électriques, derrière une grille fermée. D'autres câbles arrivent sous la voûte et courent jusqu'aux armoires électriques.

# Doc 6





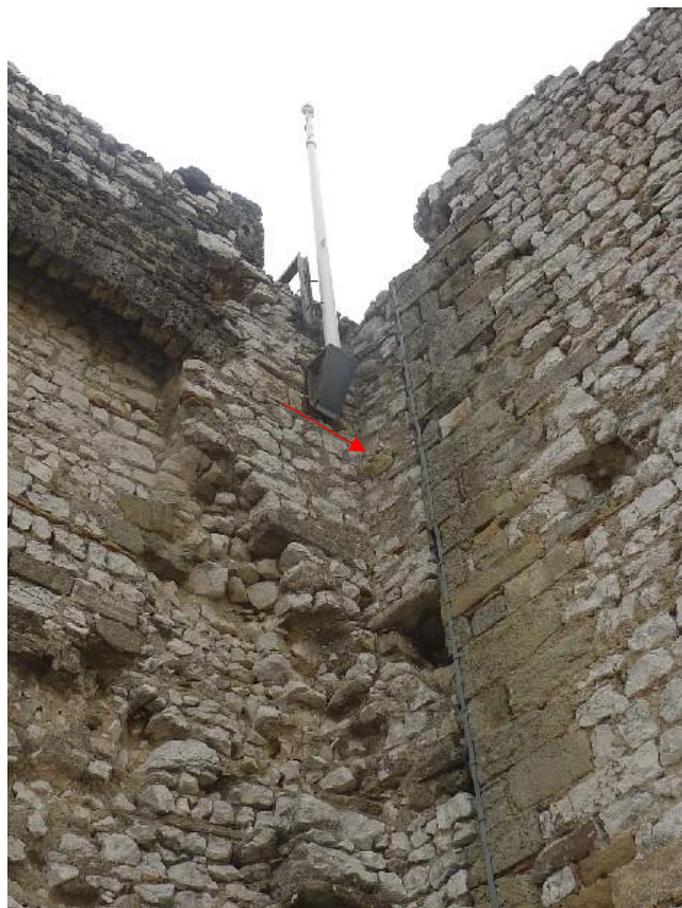






**6°) Concernant l'angle Nord-Est depuis l'intérieur du château :**

A l'arrière des deux antennes, constatées précédemment au 4°), la façade Est comporte deux caméras fixées près de l'angle Nord-Est, légèrement à droite à hauteur du support en métal d'un mât blanc fixé sur le mur Nord.



Les câbles d'alimentation de ces caméras courent contre la façade, à l'intérieur d'une gaine. Sous la voûte, la gaine ne protège pas les câbles jusqu'en haut.

# Doc 6

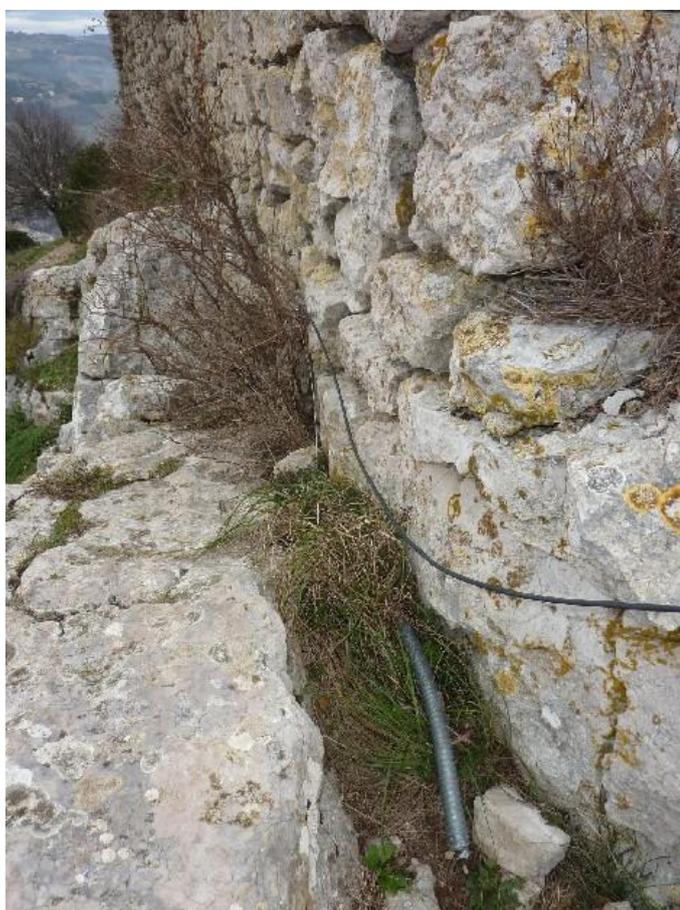
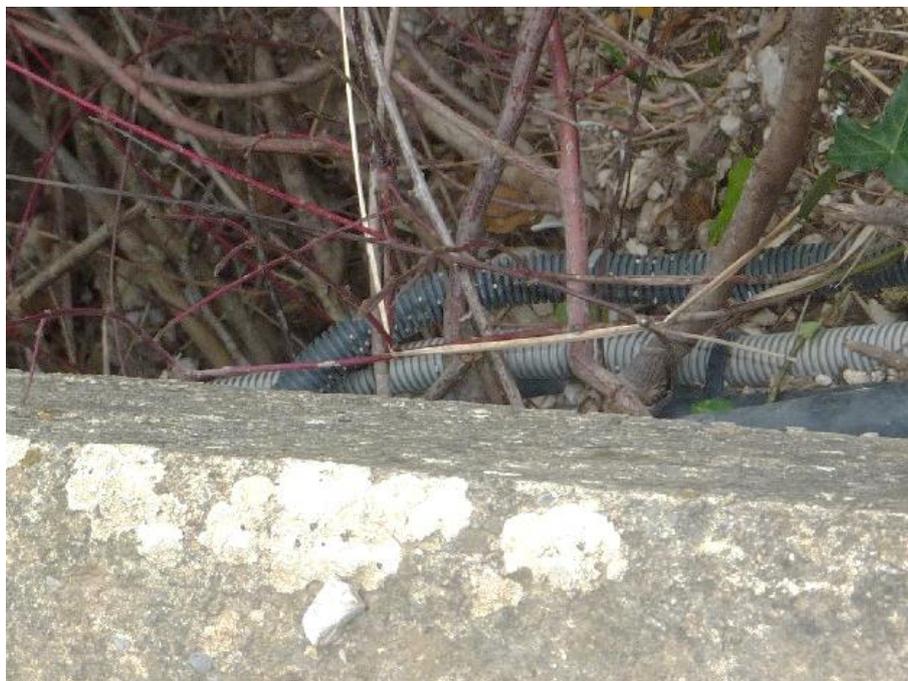




**7°) Concernant le balcon, côté Ouest :**

Sous le balcon, je constate la présence de nombreux câbles et gaines, qui courent au sol et au pied de la façade du château.





**8°) Concernant l'angle Sud-Ouest du site du Château de Crussol :**  
Plusieurs câbles et gaines courent à même le sol.



**9°) Concernant le mur d'enceinte Ouest :**

Monsieur AUDRAS Laurent m'explique que « ce pan de mur comportait une antenne ».

A l'endroit indiqué, je constate l'absence d'antenne. Trois tiges filetées de fixation sont fixées et dépassent d'une pierre du mur d'enceinte.





Un câble noir est sectionné quelques centimètres avant les tiges filetées.

Monsieur AUDRAS Laurent m'indique qu' « il s'agit du câble d'alimentation de l'antenne ».



Au sol, je constate la présence de deux colliers de serrage noir sectionnés.



Je constate l'absence d'antenne sur le mur d'enceinte Ouest.

# Doc 6



**10°) Concernant l'absence de panneau signalant la présence de caméras :**

Monsieur AUDRAS Laurent m'explique que « du fait de la présence de caméras, le site devrait comporter des panneaux indiquant par un pictogramme la présence de ces caméras »

Entre la zone de stationnement sous le Château de Crussol et la porte d'entrée de l'enceinte du Château de Crussol, je constate l'absence de panneau d'information indiquant la présence de caméras sur le site ».

-----

**Doc  
6**

Mes constatations terminées, je me suis retirée, pour dresser et clore le présent Procès-Verbal de Constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Me Isabelle BRET COFFINIER

